

Exploitation des chemins de fer—Loi

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Que ceux qui préconisent ici le système de surenchère ce soir prennent aussi la responsabilité dans le cas d'autres grèves destinées d'avance à être réglées sur le parquet de la Chambre et si cela entraîne l'arbitrage obligatoire—ce dont nous entendons parler quelquefois—que ces gens qui préconisent ce système de surenchère prennent la responsabilité de l'arbitrage obligatoire dont nul d'entre nous ne veut réellement. Je crois que c'est le premier pas malheureux dans ce sens et que nous devrions y mettre immédiatement un terme et revenir à la question fondamentale.

● (2220)

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Si toutes les parties intéressées sont convaincues—et je suis certain que c'est une demande raisonnable—qu'un arbitre sera nommé, quel qu'un de juste et raisonnable, celui-ci pourra tenir compte de tous les éléments et de tous les points exposés. Il pourra consulter le hansard et voir les arguments qui ont été avancés, ce qui a préoccupé les parlementaires et tous les autres, et il le fera certainement. C'est aussi une des garanties fondamentales d'un règlement juste et équitable à l'extérieur du Parlement, là seul où il devrait être conclu.

Je ne vois pas le besoin de répéter ces remarques.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne vois pas le besoin de répéter quels en seraient les effets sur tout le processus de négociation, ni comment cela pourrait mener à d'autres différends dont pourrait être saisi le Parlement, alors que chaque parlementaire proposerait une nouvelle variation et ferait des affirmations subjectives au sujet des autres différends dont nous serions saisis ici à l'avenir. Le parti conservateur et le NPD vont-ils changer le président du comité de conciliation advenant tel ou tel autre différend?

Je crois que le pas que nous faisons ce soir est vraiment très lourd de conséquences et que mon parti et le gouvernement auquel j'appartiens sont prêts à défendre le principe que consacre ce bill. Nous nous opposons aux amendements qui nous lancent dans un système d'enchères avec les résultats désastreux que j'ai décrits.

Je tiens à assurer les députés que, tout au long de ma carrière politique, je n'ai jamais été indifférent aux travailleurs, tout particulièrement ceux qui se situent au bas de l'échelle. Jamais au cours de ma carrière politique n'ai-je été opposé à leurs intérêts.

Une voix: Sauf maintenant.

M. Munro (Hamilton-Est): Ce que j'assure, c'est qu'ils aient un minimum de 8½ p. 100 et 30c. au lieu de 34c. ou de 38c.

M. Baldwin: Pourquoi 30c.?

M. Munro (Hamilton-Est): Parce que M. le juge Munroe l'a recommandé.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

M. Baldwin: Est-ce immuable et pour toujours?

M. Munro (Hamilton-Est): Non, ce n'est pas immuable, mais c'est ce qu'il a décidé et en vertu du bill nous pouvons nommer un arbitre qui peut tenir compte de toutes les considérations salariales. Si vous voulez parler des employés sédentaires qui font surtout l'objet de l'amendement, l'arbitre en viendra peut-être à la conclusion qu'il faut accorder plus de 34c. ou de 35c., mais c'est à lui de le décider et de tenir compte de la différence dans le coût de la vie depuis le rapport de M. Craig Munroe du 13 juillet.

Je veux également souligner que nous ne voulons pas qu'on pense que nous nous opposons à ce que ces travailleurs obtiennent plus.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): C'est plutôt le contraire. J'ai fait tout mon possible pour aider les parties à parvenir à un accord en dehors de la Chambre et, si cela avait réussi, les travailleurs auraient certainement obtenu plus qu'il n'est proposé dans le bill. Je dis maintenant publiquement qu'à mon avis c'est ce qui aurait pu se passer. Mais ce n'est pas le cas et nous sommes ici et je pense que nous devrions suivre cette ligne d'action car autrement nous serons dans le pétrin lorsqu'il faudra résoudre d'autres conflits ouvriers.

Pour ces raisons, je pense que j'ai l'appui de mon parti et je pense que tous les députés devraient rejeter ces amendements et les surenchères qui ont démarré avec les 34c. et les 38c.

M. Stanfield: Monsieur le président, je voudrais simplement ajouter un mot parce que j'ai déjà examiné le sujet aujourd'hui. Je veux réitérer que je comprends et approuve le fait que nous ne sommes pas ici pour rédiger une convention collective et que nous ne devrions pas faire de la surenchère de quelle que manière que ce soit.

Je souligne que pour ce qui est de la deuxième année de la convention, l'amendement que nous proposons accorde au syndicat des sédentaires la même augmentation procen-tuelle, ce qui est bon ou mauvais selon le point de vue, qu'aux deux autres syndicats. Il n'est pas juste de demander aux sédentaires de reprendre le travail avec un désavantage pour l'année 1974 par rapport aux deux autres parties.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je doute qu'il y ait une divergence réelle d'opinion en ce qui concerne l'année 1974. Pour ce qui est de 1973, nous sommes disposés à appuyer le Parlement s'il détermine que le taux d'inflation pour 1974 a dépassé les prévisions dans telle proportion, et c'est à partir de cette constatation que nous recommandons la hausse de 4 p. 100. Mais je précise que c'est la seule dérogation à la recommandation du président du comité que je sois disposé à accepter. Je ne suis donc pas prêt à appuyer le sous-amendement prévoyant 38c. et je le rejeterai au moment du vote.

M. Marchand (Langelier): Pourquoi?